

DECLARATION BACADES 20 - -.

A renvoyer signée et complétée avant le 10 juin 20 - -

NOM et Prénom de l'éleveur :
N° PACAGE : Dates transhumance : (obligatoire)
Adresse : Date de montée (jour et mois) :
..... Date de descente de l'estive :
..... Nom de l'estive :
.....
Tél : N° portable :

ANIMAUX	Nombre bêtes
Bovins lait de moins de 6 mois	
Bovins lait de 6 mois à 2 ans	
Bovins lait de + de 2 ans	
Bovins viande de moins de 6 mois	
Bovins viande de 6 mois à 2 ans	
Bovins viande de plus de 2 ans	
Brebris	
Chèvres	
Equins	
Poulains	
Anes	

Documents obligatoires

- la notification de départ en transhumance EDE 64 (exemplaire bleu) pour les troupeaux de bovins ou/et
- le certificat sanitaire / autorisation de transhumance du GDS 64, pour les troupeaux de brebis,
- tous les équidés doivent être pucés.

Pour les éleveurs prenant des animaux en garde, veuillez indiquer ci-dessous les NOM, Prénom, Adresse et N° Pacage des Propriétaires des troupeaux gardés (obligatoire):

NOM et Prénom des Propriétaires et N° de PACAGE	Adresse des propriétaires	Nombre bêtes gardées	Bacades à facturer au propriétaire OUI / NON

Total des brebis gardées :

Le propriétaire soussigné certifie l'exactitude de sa déclaration.

Date :

Signature :